

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOULIGNY**

**Séance du lundi 15 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boulogny s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale en date du onze avril deux mille vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur Eric BERNARDI, Maire.

**PRESENTS :**

MM Eric BERNARDI, Maire – Noël BERTRAND, Adjoint – Nicolas CHARPENTIER, Adjoint - Roger NOBLET, Adjoint – Yann CHOZALSKI, Conseiller Municipal – Joël BELYS, Conseiller Municipal – Sylvain MATHIEU, Conseiller Municipal – Philippe CAUQUIS, Conseiller Municipal - Gérard FISCHESSE, Conseiller Municipal.

Mmes Frédérique BORKOWSKI, Adjointe – Janine ROUVELIN, Adjointe - Natacha LAPIERRE, Adjointe – Michèle ARCANGELI, Conseillère Municipale - Leslie HALAL, Conseillère Municipale – Muriel DELOGU, Conseillère Municipale.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Mme Hélène HOCHLEITNER, Conseillère Municipale par Mme Leslie HALAL, Conseillère Municipale.

M Christophe ROUVELIN, Conseiller Municipal par M Noël BERTRAND, Adjoint.

**EXCUSE :**

M Anthony SEITZ, Conseiller Municipal.

**ABSENTS :**

Mme Sylvie THIERY, Conseillère Municipale.

Mme Christiane RYMDZIONEK, Conseillère Municipale.

M Frédéric MICHALEK, Conseiller Municipal.

Mme Isabelle KUBACKI, Conseillère Municipale.

Mme Céline SREDNIAWA, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Sylvain MATHIEU est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 23

Le Procès-verbal de la séance du 10 avril 2024 n'appelant pas d'observation, a été adopté à l'unanimité.

*Le Maire certifie avoir affiché, publié sur le site internet de la mairie  
la liste des délibérations examinées lors de cette séance  
et transmis ces délibérations au contrôle de légalité  
le 18 avril 2024*

## Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2024  
Informations

**20240415/01** Compte de Gestion 2023

**20240415/02** Compte Administratif 2023

**20240415/03** Affectation du Résultat

**20240415/04** Budget Primitif 2024

**20240415/05** Subventions 2024 accordées à des associations

**20240415/06** Subventions 2024 accordées à d'autres bénéficiaires

**20240415/07** Subvention 2024 au CCAS

**20240415/08** Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Boule Lyonnaise des Mines de Boulogny

**20240415/09** Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité Départemental Handisport de la Meuse

**20240415/10** attribution du marché pour le recrutement d'un programmiste chargé de la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la construction d'un bâtiment destiné à une cantine scolaire sur le site de l'école Robespierre

**20240415/11** Signature d'un avenant au marché de démolition et de désamiantage de l'ancienne piscine et annexes

Questions diverses.

## INFORMATIONS DU MAIRE

- Ecole maternelle Langevin : en raison des vents violents de ce jour, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la toiture du bâtiment a subi des dommages (tuiles cassées et déplacées).

L'entreprise spécialisée qui opère actuellement sur la toiture de la mairie interviendra demain mardi 16 avril.

La Directrice de l'école a été avisée afin de s'assurer à ce que les enfants n'accèdent pas à la cour où la toiture est défectueuse.

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les raisons du report du vote des diverses décisions budgétaires, programmé initialement pour le 10 avril 2024, comme stipulé dans le Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent.

### **N°20240415/01      Compte de Gestion 2023 :**

7 – Finances locales    7.1 Décisions budgétaires

Rapporteurs points 1,2,3,4 : Monsieur le Maire et Nicolas CHARPENTIER, Adjoint en charge des finances avec présentation par Powerpoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2023 établi par le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Verdun.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

**N°20240415/02**      **Compte Administratif 2023 :**  
7 – Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2023 qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 411 321.45 €	2 861 712.63 €
Résultat de Fonctionnement 2022	€	577 504.24 €
Total Fonctionnement	2 411 321.45 €	3 439 216.87 €
Investissement	766 487.15 €	174 872.03 €
Résultat d'Investissement 2022	€	394 760.68 €
Restes à Réaliser	241 044.00 €	241 044.00 €
Total Investissement	1 007 531.15 €	810 676.71 €
<b>Total Général</b>	<b>3 418 852.60 €</b>	<b>4 249 893.58 €</b>

Ce qui représente un excédent global pour l'exercice 2023 de 831 040.98 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DESIGNE** Madame Janine ROUVELIN, Adjointe, pour présider la séance, Monsieur le Maire s'étant retiré avant le vote.

**APPROUVE** le Compte Administratif 2023.

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

(Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote)

**N°20240415/03**      **Affectation du Résultat :**  
7 – Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,

Après avoir constaté que le Compte Administratif 2023 présente un excédent de Fonctionnement de clôture de 1 027 895.42 Euros et un Déficit d'Investissement de clôture de (-) 196 854.44 Euros,

**DECIDE** à l'unanimité :

- **D'AFFECTER** 196 854.44 Euros à l'article R 1068 du Budget Primitif 2024 en Recette d'investissement

- **DE REPORTER** 831 040.98 Euros, à l'article R 002 du Budget Primitif 2024 en Recettes de Fonctionnement.

**REPORTE** le Déficit d'Investissement de clôture de (-) 196 854.44 Euros à l'article D 001 du Budget Primitif 2024 en Dépenses d'Investissement.

**PRECISE** que le montant des restes à réaliser 2023 s'élève à 241 044.00 Euros en dépenses et recettes d'investissement.

**Pour : 17**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**N°20240415/04**      **Budget Primitif 2024 :**  
7 – Finances locales    7.1 Décisions budgétaires

*Un panel des travaux à réaliser a été évoqué.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le Budget Primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :  
(voté par chapitre en Fonctionnement et par opération en Investissement)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 654 101.95 €	2 823 060.97 €
Résultat de Fonctionnement 2023		831 040.98 €
Total Fonctionnement	3 654 101.95 €	3 654 101.95 €
Investissement	1 892 631.95 €	2 089 486.39 €
Résultat d'Investissement 2023	196 854.44 €	
Restes à Réaliser	241 044.00 €	241 044.00 €
Total Investissement	2 330 530.39 €	2 330 530.39 €
Total Général	5 984 632.34 €	5 984 632.34 €

**Pour : 17**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**N°20240415/05 Subventions 2024 accordées à des associations :**

7 – Finances locales 7.5 Subventions

*Rapporteurs* : Monsieur le Maire et Janine ROUVELIN point 5, 6, 7, 8, 9.

Monsieur le Maire cède la parole à Janine ROUVELIN qui détaille pour chaque bénéficiaire le montant proposé par la commission des subventions en rappelant que les associations de Boulogny ou de l'extérieur participant aux manifestations municipales, bénéficient d'emblée de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS DIVERSES</b>	
<b>Harmonie</b>	<b>5 000</b>
<b>Harmonie (Ecole de Musique)</b>	<b>2 300</b>
<b>Les Pêcheurs Boulinéens</b>	<b>1 265</b>
<b>ACCA (chasseurs)</b>	<b>250</b>
<b>Scrabble de Boulogny</b>	<b>200</b>
<b>Amicale des Sapeurs-Pompiers</b>	<b>1 250</b>
<b>Top Loisirs</b>	<b>60</b>
<b>Boulogny Colore La Vie</b>	<b>500</b>
<b>Boulogny Colore La Vie (pour l'organisation de différentes manifestations sur la commune)</b>	<b>12 000</b>
<b>CREA</b>	<b>350</b>
<b>OmertàProd</b>	<b>60</b>
<b>Jeunesse loisirs Joudreville</b>	<b>150</b>
<b>Association petite enfance de Piennes (structure multi-accueil coccinelle)</b>	<b>1 500</b>
<b>Faylinn</b>	<b>150</b>
<b>La p'tite Rékup</b>	<b>150</b>
<b>Total</b>	<b><u>25 185</u></b>

Concernant la subvention de 12 000 € proposée pour l'association « Bouligny Colore La Vie », Monsieur le Maire précise que ce montant a été déterminé au vu du livre de comptes fourni par cette dernière et en fonction des manifestations à venir.

Monsieur le Maire tient à souligner la gestion rigoureuse du livre de comptes, dont une copie est disponible pour les élus souhaitant l'examiner.

<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	
<b>Football Club du Bassin Piennois</b>	<b>3 730</b>
<b>Tennis Club Bouligny Pôle Piennois</b>	<b>940</b>
<b>Boule Lyonnaise des Mines de Bouligny</b>	<b>330</b>
<b>Gymnastique Volontaire</b>	<b>600</b>
<b>UNSS Collège</b>	<b>1 200</b>
<b>Entente Judo Baroncourt-Etain-Piennes</b>	<b>345</b>
<b>Arc Club Bouligny</b>	<b>1 060</b>
<b>Stick'n Dance</b>	<b>1 250</b>
<b>ASJPB (Basket Joudreville)</b>	<b>640</b>
<b>La Victoria (Mont-Bonvillers)</b>	<b>140</b>
<b>L'Dance Piennes</b>	<b>210</b>
<b>Total</b>	<b><u>10 445</u></b>

<b>ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES</b>	
<b>FNACA (Anciens d'Algérie)</b>	<b>200</b>
<b>UFAC (Union Française des Anciens Combattants)</b>	<b>200</b>
<b>Souvenir Français</b>	<b>100</b>
<b>ACPG CATM</b>	<b>200</b>
<b>Union Départementale des Combattants Volontaires de la Résistance, des Déportés, Familles de Fusillés et de Disparus de la Meuse</b>	<b>100</b>
<b>Total</b>	<b><u>800</u></b>
<b>Total Général</b>	<b><u>36 430</u></b>

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

Et 16 lors du vote de la subvention à la « Gymnastique Volontaire » ; Janine ROUVELIN, en sa qualité de Présidente de l'association, s'étant retirée.

**N°20240415/06      Subventions 2024 accordées à d'autres bénéficiaires :**

7 – Finances locales    7.5 Subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

<b>Syndicat retraités veuves et invalides Bouligny</b>	<b>2 800</b>
<b>Défense contre le rat musqué</b>	<b>30</b>
<b>Maison de retraite Victor Bonal</b>	<b>400</b>
<b>APF France Handicap</b>	<b>100</b>
<b>Association DYNAM'HAUT d'Audun-le-Roman</b>	<b>600</b>
<b>Comité des fêtes de Tucquegnieux (1<sup>er</sup> mai)</b>	<b>500</b>
<b>Total</b>	<b><u>4 430</u></b>

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

**N°20240415/07      Subventions 2024 au CCAS :**

7 – Finances locales    7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 10 000 € (dix mille euros) au CCAS.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

**N°20240415/08      Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Boule Lyonnaise des Mines de Bouligny :**

7 – Finances locales    7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 785 € à l'association « Boule Lyonnaise des Mines de Bouligny » afin de rembourser les frais engagés pour l'achat de matériel nécessaire à l'aménagement du local communal mis à sa disposition, salle des sports, chemin de Cheminon.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

**N°20240415/09 Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité Départemental Handisport de la Meuse :**

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 700 € au Comité Départemental Handisport de la Meuse pour la mise en place d'actions de sensibilisation auprès des élèves des écoles maternelle Langevin et élémentaire Robespierre de Bouligny.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

**N°20240415/10 Attribution du marché pour le recrutement d'un programmiste chargé de la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la construction d'un bâtiment destiné à une cantine scolaire sur le site de l'école Robespierre :**

1 – Commande publique 1.1 Marchés publics

*Rapporteur : Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un marché à procédure adaptée pour le recrutement d'un programmiste chargé de la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la construction d'un bâtiment destiné à une cantine scolaire ainsi que potentiellement de locaux annexes (périscolaire, rangements) sur le site de l'école Robespierre, a été lancé par la collectivité le 29 janvier 2024 pour une remise des offres fixée au 26 février 2024.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 4 mars 2024 afin de procéder à l'ouverture des plis réceptionnés ainsi qu'à l'analyse des offres. Les candidats ont été auditionnés les 13 et 18 mars 2024.

Les membres de la CAO proposent de retenir la Société CAPMOP dont le siège social est basé 18 avenue Gambetta 55000 BAR-LE-DUC, jugée la mieux disante, pour un montant de 37 825 € HT soit 45 390 € TTC se décomposant comme suit :

- **Phase 1** – Consolidation du pré-programme : 13 350 € HT soit 16 020 € TTC.
- **Phase 2** – Rédaction du programme fonctionnel et technique détaillé : 24 475 € HT soit 29 370 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** de valider la proposition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et attribuer le marché pour le recrutement d'un programmiste chargé de la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la construction d'un bâtiment destiné à une cantine scolaire ainsi que potentiellement de locaux annexes (périscolaire, rangements) sur le site de l'école Robespierre à la Société :

**CAPMOP dont le siège social est basé 18 avenue Gambetta 55000 BAR-LE-DUC**

Pour un montant de 37 825 € HT soit 45 390 € TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à :
  - signer ledit marché ainsi que toutes les pièces contractuelles se rapportant à cette opération.
  - entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de solliciter les différentes subventions.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget communal.

**Pour : 17**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**N°20240415/11 Signature d'un avenant au marché de démolition et de désamiantage de l'ancienne piscine et annexes :**

1 – Commande publique 1.1 Marchés publics

*Rapporteur : Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les termes de la délibération n°20231005/04 du 05 octobre 2023 portant sur l'attribution du marché pour la démolition et le désamiantage de l'ancienne piscine et de ses dépendances à l'entreprise BRABANT de Vigneulles-Lès-Hattonchâtel pour un montant HT de 47 500 € soit 57 000 € TTC.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que compte tenu de la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires en raison de la découverte d'amiante au niveau des fondations du bâtiment, il convient de signer un avenant pour un montant de 9 025 € HT soit 10 830 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant au marché de démolition et de désamiantage de l'ancienne piscine et de ses dépendances pour un montant de 9 025 € HT soit 10 830 € TTC.
- **DIT** que le montant du marché s'élève désormais à 56 525 € HT soit 67 830 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer ledit avenant.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

### QUESTIONS DIVERSES

NEANT

#### Intervention de Gérard FISCHESSE :

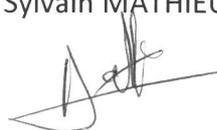
*Gérard FISCHESSE a souhaité revenir sur son intervention lors du Conseil Communautaire de la CODECOM Cœur du Pays Haut du 11 avril 2024 au sujet des projets d'investissements présentés, afin d'apporter quelques précisions.*

*Etant donné le nombre important d'investissements prévus, celui-ci souligne qu'il ne s'oppose pas aux divers projets mais considère que compte tenu de la situation économique actuelle, certains d'entre eux, telles que la voie verte et l'aire de jeux à Landres sur le site de la piscine intercommunale, ne devraient pas être prioritaires.*

**L'ordre du jour étant épuisé,  
Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 25**

Le secrétaire de séance,

Sylvain MATHIEU



Le Maire,

Eric BERNARDI

